

## DEMANDE DE LOCATION – APPARTEMENT / VILLA

Adresse : .....

Appartement n° : ..... Étage : ..... Nbre de pièces : .....

Loyer mensuel : CHF ..... Charges : CHF .....

Date d'entrée : ..... Garantie bancaire : CHF .....

	Titulaire	Co-Titulaire
Nom	.....	.....
Prénom	.....	.....
Date de naissance	.....	.....
État civil	.....	.....
Nationalité / Canton	.....	.....
Permis de séjour	.....	.....
Adresse	.....	.....
Tél. privé	.....	.....
Tél. portable	.....	.....
Adresse e-mail	.....	.....
Régie actuelle	.....	.....
Raison du changement	.....	.....
Loyer actuel	.....	.....
Profession	.....	.....
Employeur	.....	.....
Depuis le	.....	.....
Tél. professionnel	.....	.....
Salaire mensuel brut	.....	.....
Références	.....	.....
Candidature proposée par	.....	.....
Nombre d'occupants	Adultes : .....	Enfants : .....
Animaux	.....	.....
Date & Signature	.....	.....

Je certifie avoir visité l'objet en date du : .....

**DOCUMENTS À FOURNIR :**

- ✉ **Pour les étrangers :** Copie du passeport, du titre de séjour, carte de légitimation.
- ✉ **Pour les suisses :** Copie du passeport, de la carte d'identité, du permis d'établissement.
- ✉ **Pour tous les demandeurs :** 3 dernières fiches de salaire ou attestation de revenus.  
Attestation de l'Office des Poursuites de moins de 3 mois

La régie n'est pas engagée par le dépôt de la présente inscription et se réserve la faculté de l'écarter sans avoir à en fournir le motif. Aucun document ne sera retourné. Le dossier des candidats non retenus, y compris ses annexes, sera détruit pour des raisons de confidentialité. Aucune information ne sera transmise à un tiers.

Le candidat est informé qu'en cas d'acceptation de son dossier et de conclusion d'un bail, des émoluments administratifs lui seront facturés selon la nature de l'objet loué.

**L'attention du candidat est particulièrement attirée sur le fait qu'en cas de renonciation de sa part, après l'attribution de l'objet sollicité, il reconnaît devoir à Besson, Dumont, Delaunay & Cie SA un montant forfaitaire de CHF 150.00 à titre d'indemnité pour les frais administratifs**